

**MAIRIE  
DE  
SAINT PIERRE DE BUZET  
47160**

A Saint-Pierre de Buzet, le 12 mars 2024

☎ : 05.53.84.77.26  
stpierredubuzet@collectivite47.fr

*Permanences*  
Lundi, Mardi et Jeudi : 14h00 – 18h00  
Vendredi : 8h45 – 12h00



**Objet : Obligation de déclaration de vos animaux**

Madame, Monsieur,

Par ce courrier je vous informe de la réglementation concernant la déclaration de vos animaux de ferme.

En effet, à partir d'un animal des catégories citées ci-dessous, vous êtes dans l'obligation de le déclarer aux autorités compétentes :

- Pour les ovins/caprins (moutons et chèvres), merci de prendre connaissance de la réglementation jointe au présent courrier et de vous rapprocher de la Chambre d'Agriculture.
- Pour les volailles, merci de remplir le formulaire joint au présent courrier et de le retourner à la Mairie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
Patrick YON

